## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-454-1

AVIS est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, a adopté le Règlement d'emprunt numéro E-454-1 abrogeant le Règlement d'emprunt E-454 décrétant une dépense de 1 495 835 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de pavage sur plusieurs rues de la Ville d'Otterburn Park.

**QUE** ledit Règlement a reçu le 1<sup>er</sup> mars 2021, conformément à la loi, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** ce Règlement d'emprunt numéro E-454-1 entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

En vertu des mesures prises par le gouvernement du Québec et de la fermeture de l'accès au public des bureaux municipaux, pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe par courriel à greffier@opark.ca ou par téléphone au 450 536-0303 poste 399.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 1er MARS 2021

Me Julie Waite, greffière